



Travail en interim pour combien de temp?

Par **titi**, le **15/06/2011** à **11:49**

Bonjour,
je travaille dans une entreprise en temps que intérimaire depuis le 28 octobre 2009.
je suis sous des contrat toujours de 2 ou 3 jour je suis arriver a 2700 heures dans cette entreprise
on ma parler d'un CDD mais je l'attend toujours.....
je voudrais savoir si il me garde pas un jour quel sont mes droit en justice ?
on t-il le droit de m'avoir garder pendant tout ce temps en intérim?
trés important
merci

Par **Cornil**, le **22/06/2011** à **00:32**

Bonsoir titi
Il n'y a pas de limite légale aux contrats d'intérim successifs..
Seule intervient la notion "d'abus", car l'entreprise ne peut utiliser l'intérim ou les CDD pour une emploi permanent dans l'entreprise.
Les décisions de justices à ce sujet concernent des CDD ou intérim pendant bien plus de deux ans.
Sauf irrégularités dans l'établissement des contrats , je ne vois donc pas malheureusement quelle action juridique tu peux mener.
Désolé, bon courage et bonne chance.

Par **titi**, le **22/06/2011** à **06:32**

ok temps pis
merci quand même de votre réponse